CHINE CONTINENTALE

CONJONCTURE (ici)

Immobilier : *l'activité du secteur immobilier reste dynamique ; les ventes immobilières et le total des surfaces vendues ont crû de respectivement +16,2 % et +4,2 % en glissement annuel (g.a.) sur les 7 premier mois de 2018 contre respectivement +14,2 % et +3,2 % au S1 ; l'investissement immobilier a crû de +10,2 % en g.a contre +9,7 % ; la construction de logements neufs a augmenté de +14,4 % contre +11,8 % ; les prix continuent d'accélérer dans les villes de rang 3*

Réformes des données économiques : *le Conseil des affaires d'Etat et le MoF renforcent le contrôle sur les méthodes de calcul des données économiques pour améliorer l'exactitude des données (contrôle et responsabilisation des agents) ; le directeur du Bureau national de la statistique affirme que la publication de fausses données est désormais terminé/une époque révolue*

Faillites : *le nombre de procédures de défauts officiels ont crû de + 38 % au S1*

BANQUE ET FINANCE (ici)

Politique monétaire : *la PBoC injecte 22 Mds USD via des facilités de crédit à moyen terme et supprime, de concert avec la CBIRC, les avoirs de provision*

Politique de change : *forte de la récente dépréciation du RMB face au dollar, la PBoC a annoncé le vendredi 24 août avoir réintroduit le facteur d'ajustement contra-cyclique suspendu le 8 janvier 2018*

Marché boursier : *le volume des transactions boursières en Chine atteint son niveau le plus bas depuis quatre ans*

Agence de notation de crédit : *l'agence de notation Dagong Global a été interdite d'activités de notation pour un an en raison de conflits d'intérêts et d'autres violations*

Banque / obligation : *la PBoC annonce le lancement d'une émission flexible d'obligations financières par appel d'offres et impose une limite à 50 % l'ajustement de chaque émission*

Ouverture financière : *les autorités annoncent la mise en application d'importantes réductions des restrictions aux participations étrangères dans le secteur financier de Chine continentale*

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE (ici)

Relations US-Chine : *entrée en vigueur des tarifs américains et contremesures chinoises à hauteur de 16 Mds USD d'importations*

Relations US-Chine : *négociations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis les 22-23 août*

INDUSTRIE ET NUMERIQUE (ici)

TIC : *la Chine compte 802 millions d'internautes au S1 2018*

TIC : *en forte croissance au T2 2018, Xiaomi peine néanmoins à séduire les investisseurs*

TIC : *le chinois Huawei exclu du marché australien de la 5G*

HONG KONG et MACAO (ici)

Tourisme : *forte hausse de la fréquentation touristique à Hong Kong, qui progresse au second trimestre 2018 de +11 % en glissement annuel*

CONJONCTURE

Immobilier : l'activité du secteur immobilier reste dynamique ; les ventes immobilières et le total des surfaces vendues ont crû de respectivement +16,2 % et +4,2 % en glissement annuel (g.a.) sur les 7 premier mois de 2018 contre respectivement +14,2 % et +3,2 % au S1 ; l'investissement immobilier a crû de +10,2 % en g.a contre +9,7 % ; la construction de logements neufs a augmenté de +14,4 % contre +11,8 % ; les prix continuent d'accélérer dans les villes de rang 3

L'activité du secteur a été très dynamique en juillet, dans la poursuite du rebond à l'œuvre depuis fin 2017. Les ventes immobilières et le total des surfaces vendues ont crû respectivement de +16,2 % et de +4,2 % en glissement annuel (g.a) sur les 7 premiers mois contre respectivement +14,2 % et +3,2 % au S1.

Dans le détail, le prix moyen de ventes des logements neufs a augmenté de +6,6 % g.a en juillet contre +5,5 % en juin ; et de +5,8 % g.a pour les 70 plus grands villes contre +5 % en juin. Il s'agit du 39ème mois consécutif de hausse des prix et de l'accélération mensuelle la plus forte depuis septembre 2017.
Sur base mensuelle, les prix des logements neufs ont augmenté de +1,1 % en glissement mensuel (g.m), contre +1 % en juin — plus forte hausse mensuelle depuis octobre 2016. 65 villes ont enregistré une hausse mensuelle des prix, contre 63 villes en juin.
A noter que pour la première fois, l'augmentation des prix a ralenti dans les 4 villes de premier rang et les 31 villes de second rang en g.m à respectivement +0,2 % en juillet et +1,1 % contre +0,6 % et +1,2 % en juin. Les prix ont ralenti pour la première fois à Shanghai à -0,1 % g.m tandis que dans les 3 autres villes de rang 1 ils ont augmenté de +0,2 % à Pékin, de +0,6 % à Guangzhou et de 0,5 % à Shenzhen.
En revanche, les prix des logements neufs dans les 35 villes de troisième rang (où les stocks de logements sont toujours élevés) ont augmenté de +1,5 % g.m, après avoir augmenté de +0,7 % en juin.
Sur le marché de l'occasion, les prix dans les villes de premier, second et troisième rang ont augmenté respectivement de +0,2 %, +1 % et +1,1 % en g.m.

Les investissements dans le logement (*housing developement*), qui représentent 70,5 % du total des investissements immobiliers au cours des sept premiers mois de l'année, ont augmenté de +14,2 % sur les 7 premiers mois (+4 600 Mds RMB) après une hausse de +13,6 % au S1. L'investissement immobilier a crû de +10,2 % en g.a (contre +9,7 %).

A noter un rapport du moteur de recherche immobilier *Zhuge* publié mi-août (avant d'être momentanément introuvable sur internet) indiquait que le coût moyen de la location en Chine a augmenté de +25,6 % g.a à la fin du mois de juillet, voire une hausse de près de +40 % dans certaines villes. De plus, le coût de la location d'une chambre à coucher à Pékin a augmenté de +17 % g.a en juillet. Selon le Bureau des ressources humaines et de la sécurité sociale de la ville de Pékin, en 2017, les nouveaux diplômés de Pékin ont consacré 67 % de leur salaire mensuel au paiement de leur loyer.
Pour mémoire, le prix du logement en g.a en Chine est en croissance à +3,85 % entre 2011 et 2018, atteignant un record en novembre 2016 à +12,60 % et un ralentissement historique en mars 2015 à -6,10 %.

Réformes des données économiques : le Conseil des affaires d'Etat et le MoF renforcent le contrôle sur les méthodes de calcul des données économiques pour améliorer l'exactitude des données (contrôle et responsabilisation des agents) ; le directeur du Bureau national de la statistique affirme que « les données fournies par son administration sont désormais authentiques et crédibles »

Le Conseil des affaires d'Etat et le ministère des Finances (MoF) ont conjointement publié trois législations le 22 et 24 août 2018 : « Décision sur l'amendement de la Règle sur le recensement économique national », la Notice sur l'« Amélioration des mécanismes du système de normes

comptables du gouvernement » ainsi qu'une circulaire sur le « Fonctionnement du système de normes comptables gouvernementales » qui encadrent davantage la collecte et le traitement des données économiques. Ces trois législations, qui ont pour but de limiter la publication de fausses données économiques, sont à effet immédiat. Par ailleurs le directeur du Bureau national de la statistique, estimait le 21 août que « les données fournies par son administration sont désormais authentiques et crédibles ».

Dans le détail, les 3 législations indiquent que le nombre d'industries couvertes par le recensement économique est désormais ajusté pour s'aligner sur la *Classification industrielle des activités économiques nationales* publiée au mois d'avril (alignement sur des standards internationaux qui faciliteront les comparaisons internationales). La méthode du recensement par échantillonnage est étendue, elle concerne dorénavant tous les secteurs d'activité à l'exception des microentreprises. De nouvelles exigences de transparences et de responsabilisations sont ajoutées telles que la fourniture de dossiers administratifs, la vérification des collectes à toutes les étapes du traitement des données et la soumission des données de recensement économique à l'administration centrale. Les organismes de statistiques et leurs personnels sont désormais tenus à la confidentialité de rang « secret d'Etat » et de nouvelles règles viennent garantir la protection des données des entreprises. La révision permet également la collecte de données numériques. Enfin la clause de confidentialité pour les agents travaillant au sein du Bureau national de la statistique est renforcée afin de limiter les pressions extérieures et leur domaine de responsabilité est étendu.

Par ailleurs, le directeur du Bureau national de la statistique, Ning Jizhe a affirmé dans une interview à *Bloomberg* le 21 août que « les données fournies par son administration sont désormais authentiques et crédibles » et « comparables à celles d'autres administrations de niveau international ». Ning a ajouté qu'il ne « [tolérera] plus aucune manipulation de statistiques, même s'il s'agissait de cas isolés ou restreints à quelques provinces ». « Désormais, falsifier ou gonfler les données ne mène plus à des promotions pour les officiels, mais seulement à des rétrogradations/licenciements », a déclaré Ning ; ainsi « qui manipulerait les données? Il n'y a pas d'incitation » ; faisant ainsi implicitement référence au changement de critères d'évaluation des cadres qui n'inclue plus explicitement et exclusivement le critère de croissance (cf. brève du 21/08/2018). A noter qu'après un audit interne et une campagne de répression contre la falsification des données, le Bureau national de la statistique a augmenté le nombre d'agents (passant de 10 à 60) du département spécial d'inspection chargé d'enquêter sur les cas de données factices et d'exclure les fonctionnaires responsables. De même des sanctions ont été prises fin juin à l'encontre des provinces de Mongolie intérieure, du Liaoning, de Jilin et de Tianjin pour délit de falsification de statistiques.

Pour mémoire, au regard de plusieurs cas de falsification par le passé des données PIB dans certaines provinces — qui avaient notamment mené à des écarts de plus de 10 points de pourcentage entre le PIB national produit par les 31 provinces et le PIB produit à l'échelon national dans les années 2000 — Ning a affirmédans l'interview mentionnée ci-dessus que « cet écart sera réduit à 1 point de pourcentage cette année [2018] »A noter qu'en 2007 Li Keqiang (alors Secrétaire du PCC pour la province du Liaoning) avait déclaré que certaines données régionales sur le PIB étaient à l'époque « d'origine humaine » (« *man-made* »)

Faillites : le nombre de procédures de défauts officiels ont crû de + 38 % au S1

Le ministère chinois du développement et de la réforme (NDRC) a annoncé le 22 août 2018, que 6 392 procédures de défaut (liquidation ou restructuration) avaient été menées à terme au S1 (+38 % en g.a). D'après le communiqué de presse, les défauts se concentrent sur les provinces côtières du Zhejiang, Jiangsu, et Guangdong (régions avec la plus forte densité d'entreprises privées).

A noter que le communiqué ne fait pas état de l'écart entre le nombre de dossiers déposés et le nombre d'affaires de faillite conclues comme auparavant. La Cour suprême avait ouvertement émis

des critiques à ce propos fin 2017, après quoi « le manque de ressource » avait été évoquée comme raison.
Le nombre de défauts officiels est passé de 3 568 en 2015 à 4 081 en 2016 à 10 195 en 2017. A titre de comparaison, la France connu 54 470 défaillances d'entreprises en 2017 (enregistrées à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire).
Pour rappel, les autorités chinoises conduisent depuis 2015 une politique de facilitation et d'amélioration des procédures de faillite et de liquidation, avec notamment la création de tribunaux spécialisés. Le pays comptait 97 instances de ce type fin 2017, contre 5 en 2015. La Chine dispose d'une procédure légale de faillite depuis 2007 (cf : brève du 05/03/2018).

Retour au sommaire (ici)

BANQUE ET FINANCE

Politique monétaire : la PBoC injecte 22 Mds USD via des facilités de crédit à moyen terme et supprime, de concert avec la CBIRC, les avoirs de provision

La banque centrale chinoise a injecté vendredi 24 août 2018 149 Mds RMB (22 Mds USD dans le système bancaire via des facilités de prêt pour les banques commerciales à moyen terme et supprime les avoirs de provision dans le cadre des efforts visant « à accroître la disponibilité du crédit pour les acteurs de l'économie réelle » tout en réitérant son opposition au « fort stimulus monétaire »" (*flood-style irrigation*).

Dans le détail, le 24 août, la PBoC, via le *Mid-term Lending Facility* (MLF) a fourni 149 Mds RMB de prêts d'une maturité d'un an aux banques chinoises à un taux d'intérêt de 3,3 %. A noter que 90 Mds RMB de prêt de type *reverse repos* sont arrivés à échéance le même jour, l'injection nette est donc de 59 Mds RMB.

L'utilisation de fonds à un an par opposition aux prêts *reverse repos* (échéance de 7 à 21 jours), indique que PBOC souhaite éviter les asymétries de maturité en décourageant le financement d'investissements à long terme par des emprunts à court terme, aplanissant la courbe des taux. L'offre plus abondante de liquidités à long terme permettra aux prêteurs de financer les achats d'obligations d'administrations publiques locales à plus long terme, qui ont souvent des échéances de trois à cinq ans.

Par ailleurs, la CBIRC et la PBoC ont réduit le 21 août les avoirs de provision sur les « *special purpose bonds* » émis par les administrations publiques locales, passant de 20 % à 0 %. La nouvelle pondération du risque à zéro signifie que les banques peuvent augmenter leurs achats de « *special purpose bonds* » sans affecter leur ratio de solvabilité. Les titres des administrations publiques locales deviennent *de facto* équivalents aux obligations vendues par le MoF et la *China Development Bank* — seules obligations bénéficiant également d'un taux de provision à 0 % A noter toutefois que leurs rendements diffèrent : la province du Sichuan vient de vendre 4,7 Mds RMB d'obligations d'une maturité de 7 ans à un taux de 3,95 % contre 3,61 % pour le MoF.

Pour mémoire, ce sont les banques commerciales qui détiennent majoritairement les « *special purpose bonds* » à hauteur de 80 % fin 2017.

Politique de change : forte de la récente dépréciation du RMB face au dollar, la PBoC a annoncé le vendredi 24 août avoir réintroduit le facteur d'ajustement contra-cyclique suspendu le 8 janvier 2018

La banque centrale chinoise (PBoC) a déclaré dans un communiqué vendredi 24 août avoir repris depuis le début du mois, dans un contexte de forte dépréciation du RMB (+8% par rapport à l'USD depuis mars), l'utilisation du facteur contra-cyclique (FCC) qu'elle avait suspendu le 8 janvier 2018, « La reprise du FCC aidera le RMB à rester stable à un niveau raisonnable et équilibré » selon la PBoC.

Dans le détail, la PBoC a déclaré dans un communiqué sur son site internet qu'« en raison d'un indice dollar fort et des frictions commerciales, il y a eu certaines activités pro-cycliques sur le marché des changes », ajoutant qu'elle avait « commencé à utiliser activement le facteur contra-cyclique » depuis le début de ce mois pour « compenser le sentiment de marché pro-cyclique qui a affaibli le yuan ». Cette annonce, souligne que les banques commerciales qui aident la PBoC à déterminer le taux de négociation du RMB à l'ouverture du marché ont déjà inclut le FCC dans leurs calculs au cours des dernières semaines.

Conséquence directe de cette annonce, sur les marchés financiers le CNH (yuan *off-shore*) a augmenté de plus de 300 pips pour s'échanger à 6,82 pour 1 USD à la clôture le 27 août, après l'annonce faite par la Banque populaire de Chine (PBOC) vendredi.

A noter que dans son dernier rapport trimestriel du 18 août, la PBoC mentionnait le danger des «effets moutonniers qui intensifient les fluctuations de marché »

Pour mémoire, le facteur d'ajustement contra-cyclique avait été suspendu le 8 janvier après la stabilisation du taux de change et la réduction des inquiétudes concernant les sorties de capitaux (cf. brève du 08/01/2018) Le facteur d'ajustement contra-cyclique introduit par la PBoC le 26 mai 2017 a probablement constitué le point d'orgue de la gestion contrôlée du taux de change du RMB depuis 2015. Il donne aux pouvoirs publics davantage de contrôle sur la parité quotidienne de la devise, leur permettant une réduction de la volatilité historique du RMB face au dollar et un pilotage rendu plus aisé des anticipations de change, compte tenu de la réduction de la corrélation entre le fixing et le cours de la veille. Dans le cadre du système de taux de change géré de la Chine, le RMB peut s'échanger chaque jour jusqu'à 2 % au-dessus ou au-dessous de la parité quotidienne. Si les modalités d'application de ce facteur d'ajustement n'ont jamais été précisées, il a cependant été particulièrement à l'œuvre en septembre 2017. En effet, le RMB s'était apprécié nettement, de plus de 6 % concomitamment à l'introduction du FCC, jusqu'à la première décade de septembre, avant de se stabiliser par la suite.

Marché boursier : le volume des transactions boursières en Chine atteint son niveau le plus bas depuis quatre ans

Le volume journalier des transactions des bourses de Shanghai et de Shenzhen a atteint son niveau le plus bas en quatre ans à 229,8 Mds RMB le 22 août 2018 (à 98,7 Mds RMB pour la bourse de Shanghai et 131,1 Mds RMB pour Shenzhen en 22 aout) contre 256,3 Mds RMB le 1er septembre 2014. ;.

Il convient également de noter que seulement 9,5 Mds d'actions ont été échangés le 22 août 2018, soit le niveau le plus bas depuis le 7 janvier 2016 (7,1 Mds d'actions). Le même jour, le nombre des actions échangées à la bourse de Shenzhen n'a été que de 13,4 Mds d'actions, niveau le plus bas depuis le 14 juin 2018 (13,2 Mds d'actions). A titre comparatif, le nombre journalier moyen d'actions échangées à la bourse de Shanghai depuis 2018 est de 15,9 Mds d'actions contre 17,9 Mds à Shenzhen.

Pour rappel, le *Shanghai composite index* et le *Shenzhen component index* ont perdu -23,3 % et -26,9 % respectivement par rapport au 24 janvier, leur plus haut niveau cette année.

Agence de notation de crédit : *l'agence de notation Dagong Global* a été interdite d'activités de notation pour un an en raison de conflits d'intérêts et d'autres violations

Le 17 août 2018, le régulateur des valeurs mobilières (CSRC) a suspendu *Dagong global credit rating* (l'une des cinq principales agences de notation de crédit chinoises) de ses activités de notation d'obligations émises sur la bourse chinoise pendant un an. De plus, l'agence *Dagong* devra prendre des « mesures de rectification » (sans plus de précision) et remplacer les cadres dirigeants responsables. Par ailleurs, la *National association of financial markets institutional investors* (NAFMII) — association sectorielle sous la responsabilité de la Banque centrale chinoise (PBoC) — qui supervise le marché obligataire interbancaire a émis le même jour un « avertissement sévère » à l'agence *Dagong* et lui a interdit toutes activités de financement par emprunt pour un an.

Selon la CSRC et la NAFMII, entre novembre 2017 et mars 2018, *Dagong global credit rating* a surfacturé certains de ses clients pour des services d'expertise-conseil pour lesquels elle émettait également des notations de crédit ; ce qui est contraire au principe d'indépendance. De plus, agence

Dagong a fourni des documents comportant de fausses déclarations et informations à la NAFMI lorsque celle-ci enquêtait sur ses pratiques commerciales.

Pour rappel, l'agence *Dagong Global Credit Rating* a été créée en 1994 pour concurrencer les trois agences de notation de *S&P*, *Moody's* et *Fitch*. Elle est la seule agence de notation autorisée par la PBoC à évaluer tous les outils de financement par emprunt (à l'exception des obligations d'Etat).

Banque / obligation : la PBoC annonce le lancement d'une *émission flexible* d'obligations financières par appel d'offres et impose une limite à 50 % l'ajustement de chaque émission

Le département des marchés financiers de la Banque centrale chinoise (PBoC) a publié le 13 août 2018 la « *Circulaire sur l'émission flexible des obligations financières par appel d'offres* », à effet immédiat.

L'*émission flexible* par appel d'offres permet d'ajuster le montant total de l'émission finale lorsqu'une institution financière émet des obligations financières sur le marché interbancaire. Au cours de cette période pilote (d'une durée indéfinie), le montant total de chaque obligation financière peut être ajustée jusqu'à 50 % (à la hausse comme à la baisse) du montant initial pendant la période d'appel d'offre. De plus, selon la *Circulaire*, l'*émission flexible* par appel d'offres se limite provisoirement à l'émission des obligations financières des banques de développement (*policy-banks)*. Par ailleurs, la *Circulaire* stipule que les institutions financières qui choisissent d'émettre des obligations financières par offre d'appels flexible (*de facto* limitée à la *China Development Bank,* la *Agricultural Development Bank of China* et *Export Import Bank of China*) doivent expliquer le mécanisme d'ajustement, les « arrangements pertinents », et souligner tout risque potentiel lié à l'ajustement futur de la taille d'émission.

Pour répondre à cette annonce de la PBoC, la *China Development Bank* (CDB) a déclaré le 22 août son plan d'émettre des obligations financières à 10 ans sur le marché interbancaire par appel d'offre flexible

Ouverture financière : les autorités annoncent la mise en application d'importantes réductions des restrictions aux participations étrangères dans le secteur financier de Chine continentale

Le régulateur des banques et des assurances (CBIRC) a annoncé le 23 août 2018 la levée effective du plafond des parts détenues par les banques et les sociétés de gestion d'actifs pour les investisseurs institutionnels étrangers. Ces mêmes règles seront appliquées indépendamment de la nationalité de l'investisseur.

Dans le détail, *« Décision concernant la suppression et la modification de certains règles* » publié par la CBIRC permet aux investisseurs étrangers de détenir 100 % du capital de groupes financiers chinois. Jusqu'ici, seul 25 % du capital d'une banque chinoise pouvait être détenue par des investisseurs étrangers avec un taux de détention maximal par un investisseur de 20 %.. Cette décision fait suite aux annonces du vice-ministre des Finances, M. Zhu Guangyao, du 10 novembre 2017 (cf. brève du 17/11/2017). Cette décision annule trois anciennes législations : la « *Participation de l'institution financière étrangère dans les mesures administratives des institutions financières chinoises* » concernant la restriction relative aux participations de capitaux étrangers dans les banques ; « *Mesures sur les banques commerciales en Chine* » de la CBRC sur les restrictions des investissements étrangers dans les banques chinoises et les sociétés de gestion d'actifs financiers et l' « *Approbation administrative des institutions financières des villages ruraux* » de la CBRC sur les institutions bancaires provinciales.

Pour rappel, dans les annonces du 10 novembre de Zhu était aussi mentionnée des levées de plafond de participation pour les sociétés de titres (« *securities* »), de contrats à terme (« *futures* ») et les entreprises de gestion d'actif à distribution publique le plafond passera de 49 % à 51 %, puis sera intégralement levé trois ans après la mise en œuvre des 51 %. Pour les sociétés d'assurance vie, le plafond de 50 % sera porté à 51 % d'ici à trois ans puis sera intégralement levé à horizon 5 ans.

Retour au sommaire (ici)

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

Relations US-Chine : entrée en vigueur des tarifs américains et contremesures chinoises à hauteur de 16 Mds USD d'importations

Le 23 août à minuit heure de Washington, les tarifs américains de 25% sur les produits chinois d'une valeur de 16 Mds USD sont entrés en vigueur. En réponse, la liste chinoise sur les produits américains, d'une valeur équivalente, est entrée en vigueur une minute après (voir brèves de la semaine du 6 août). Le jour même, la Chine a déposé une demande de consultations à l'OMC relative à ces mesures tarifaires américaines. Dans une interview à Reuters, le Ministre chinois du finance M. Liu Kun a indiqué que «*La Chine ne veut pas s'engager dans une guerre commerciale, mais nous allons réagir résolument aux mesures irraisonnables américaines »,* jugeant que les réponses chinoises seront toujours « précises » et ciblées afin d'éviter autant que possible d'affecter les intérêts des entreprises étrangères. Il indique que le gouvernement prépare des mesures fiscales visant à protéger les employés et demandeurs d'emplois susceptibles être touchés par l'escalade des tensions commerciales.

Relations US-Chine : négociations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis les 22-23 août

Les négociations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis ont eu lieu le 22 et le 23 août. M. Wang Shouwen, Vice-Ministre du *Mofcom* est à la tête de la délégation chinoise, alors que M. David Malpass, Sous-Secrétaire du Département du Trésor, a dirigé la délégation américaine. Aucun résultat concret n'a pour le moment été annoncé, alors que Donald Trump avait annoncé ne pas « attendre beaucoup » de ces discussions. Selon une déclaration officielle issue par le *Mofcom* le 24 août, les discussions ont été « constructives » et « franches », et les deux parties « resteront en contact pour les prochaines étapes ».

Retour au sommaire (ici)

INDUSTRIE ET NUMERIQUE

TIC : la Chine compte 802 millions d'internautes au S1 2018

Cela correspond à une hausse du nombre d'internautes de 3,8% par rapport à 2017. Selon la China Internet Network Information Center (CNNIC), 26,3% des internautes vivent en zone rurale. La population connectée à internet en Chine continue de passer majoritairement par l'internet mobile. Au S1 2018, 98% des 802 millions d'internautes se connectaient via leur téléphone mobile. Plus de la moitié des internautes chinois a utilisé internet pour des achats en ligne (569 millions) permettant au commerce en ligne d'atteindre une valeur de 4 000 Mds CNY (503 Mds EUR) au S1 2018.

TIC : en forte croissance au T2 2018, Xiaomi peine néanmoins à séduire les investisseurs

Après une introduction en bourse décevante au mois de juillet, le 4ème vendeur de smartphone au monde (en terme de volume) a enregistré au deuxième trimestre (T2) 2018 une hausse de 68 % de son CA, porté par le succès de ses smartphones qui représentent désormais deux tiers de ses revenus à 45,2 Mds CNY (5,7 Mds EUR). Ses ventes de smartphones ont ainsi bondi de 59 % d'une année sur l'autre, notamment grâce à la hausse de ses volumes et du prix de vente moyen des combinés. De quoi permettre à la société de renouer avec les bénéfices au T2, avec un résultat net de 14,7 Mds CNY (1,8 Mds EUR), après avoir affiché une perte de 7 Mds CNY (1 Mds EUR) au T1 2018. Mercredi 22 août, malgré des résultats jugés encourageants, le titre a terminé avec une hausse plutôt modeste, d'environ 1,6 %, juste au-dessus de son prix d'introduction. Preuve d'un enthousiasme mesuré et d'inquiétudes persistantes sur la stratégie de la société.

Face à la baisse de la demande de smartphone en Chine, l'entreprise chinoise tente de diversifier ses activités et de trouver de nouveaux débouchés à l'étranger. Xiaomi développe donc la commercialisation de services en tout genre comme la musique ou encore le paiement en ligne. Mais ces activités ne représentent pour l'instant que 10 % de son CA. Au mois de mai, l'entreprise a débuté ses ventes d'appareils équipés du système d'exploitation mobile Android en France et en Italie. Les revenus internationaux du groupe représentent désormais plus du tiers de son CA, soit une hausse de 150 % par rapport au trimestre correspondant à l'exercice précédent.

TIC : le chinois *Huawei* exclu du marché australien de la 5G

L'Australie a exclu l'équipementier chinois *Huawei Technologies* des opérations de déploiement du réseau mobile 5G sur son territoire, invoquant des risques d'ingérence étrangère et de piratage. Cette décision, conforme à l'avis des services de sécurité, témoigne du durcissement de la position de Canberra vis-à-vis de la Chine, son principal partenaire commercial, après les allégations d'ingérences chinoises dans la politique australienne.

Pour mémoire, l'opérateur australien *Optus* avait promis de créer le premier réseau 5G sur le territoire australien d'ici 2019 en utilisant des équipements fournis par *Huawei*. En conséquent, le groupe chinois avait été inclus dans un groupe de travail sur la 5G mis en place par le Ministère australien des Communications. En décidant d'exclure *Huawei*, le gouvernement australien s'aligne avec la position américaine qui fait preuve d'une méfiance croissante vis-à-vis des équipementiers chinois notamment dans le domaine de la 5G. Entre 2017 et 2018, les autorités américaines avaient commencé à faire pression sur leurs acteurs télécom pour ne pas conclure d'accord impliquant la vente de terminaux mobiles Huawei compatibles avec la technologie 5G pour des raisons de sécurité.

Retour au sommaire (ici)

HONG KONG et MACAO

Tourisme : forte hausse de la fréquentation touristique à Hong Kong, qui progresse au second trimestre 2018 de +11 % en glissement annuel

Cette hausse de la fréquentation touristique intervient après un nombre de visiteurs record en 2017, de l'ordre de 58,5 millions, soit une hausse de 3,3 % en g.a. Sur l'ensemble du premier semestre 2018, le nombre de visiteurs recensés par les autorités s'élève à 30,6 millions, soit une hausse de 10,1 % en g.a. Cette performance s'explique principalement par la forte hausse du tourisme en provenance de Chine continentale : 23,7 millions de touristes chinois se sont rendus à Hong Kong au premier semestre 2018, ce qui représente une hausse de 13 % en g.a et 77 % du nombre total de visiteurs. Les autorités estiment que l'ouverture prochaine de la ligne à grande vitesse reliant Hong Kong à Canton, prévue le 23 septembre, et du pont reliant Hong Kong à Zhuhai et Macao, devrait avoir un impact positif sur la fréquentation touristique. Néanmoins, certains observateurs anticipent un fléchissement de la fréquentation touristique au second semestre 2018, en raison des tensions commerciales sino-américaines et de l'impact de la dépréciation du RMB.

Retour au sommaire (ici)

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à pekin[at]dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : S.E.R. de Pékin et Service Economique de Hong Kong

Adresse : N°60 Tianzelu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique,

district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

Rédigé par : Anne-Victoire Maizière, Fu Rui, Tang Yongyou, Rodolphe Girault, Hugo Subtil

Revu par : Julien Dumond

Responsable de publication : Philippe Bouyoux